

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	ABALLEA PHILIPPE
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	095Z1262 <i>Aballea Philippe</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTO CONTROLE SECURITE 201, rue Jules Ferry 95360 - MONTMAGNY
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S095Z111
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	22/04/2025
AUDITEUR TECHNIQUE	JEREMIE CHEFDEVILLE <i>Jeremie Chefdeville</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	1	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 22/04/2027
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ABALLEA PHILIPPE



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : FK-698-KY Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 27/09/2019 N° PV : 25388480

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25382568	02/01/2025	RAS
25383618	22/01/2025	RAS
25384410	06/02/2025	RAS
25385474	27/02/2025	RAS
25385788	05/03/2025	RAS
25386104	10/03/2025	RAS
25387026	26/03/2025	RAS
25387472	03/04/2025	RAS
25388163	15/04/2025	RAS
25388412	19/04/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ABALLEA PHILIPPE

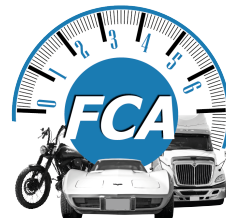


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	CONFORME
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ABALLEA PHILIPPE

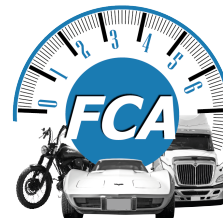


RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	Fonction 7 - Autres matériels 2.3.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 7.1.5. Airbag : Non contrôler	NON CONFORMITÉ
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : ABALLEA PHILIPPE



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES		CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.